

commission des finances, le rapport sur la situation de la Société. Ce rapport permet de constater l'excellent état des finances et se termine par la proposition de l'approbation du compte et des remerciements à M. Dehesdin, trésorier.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Méresse présente un vase funéraire en terre, d'assez grandes dimensions, renfermant des ossements d'animaux, trouvé sur le mont Ganélon, à peu de distance de l'endroit où il a pensé, il y a quelques années, reconnaître l'existence d'un four, ayant pu servir à la crémation.

Diverses observations sont présentées au sujet de cette communication par MM. Plessier, A. de Roucy, de Marsy et Dusuzeau.

A la suite de cette discussion, M. le Président propose de continuer à la prochaine séance l'examen de cette question et de la mettre à l'ordre du jour sous cette forme : *Indiquer les moyens employés dans notre région pour l'incinération à l'époque gallo-romaine. — Présenter des textes et des résultats de fouilles à ce sujet. — L'incinération avait-elle lieu sur un bûcher à l'air libre, ou dans une sorte de four crématoire ?*

M. l'abbé Morel adresse une description du diplôme original de Charles-le Chauve, de 877, pour la fondation de l'abbaye de Saint-Corneille, connu sous le nom de *Charte dorée*.

Jusqu'à présent, il avait considéré comme perdu ce document d'un haut intérêt que Mabillon avait en partie reproduit en fac-simile dans sa *Diplomatique*. Dernièrement, il lui a été donné de le retrouver à la Bibliothèque nationale, dans un recueil de chartes Carlovingiennes.

M. l'abbé Morel décrit l'état actuel de cette charte et signale la suscription en lettres rouges avec le nom du chancelier Gozlin, dans laquelle quelques *diplomatistes* ont cru voir

une formule approbation de la main de l'empereur le mot *legimus* « nous avons approuvé ».

M. de Marsy ajoute qu'au moment même où M. l'abbé Morel lui adressait la description de la *Charte Dorée*, M. Giry, professeur à l'École des Chartes, lui en signalait l'existence à la Bibliothèque.

M. de Marsy donne lecture d'un mémoire sur le *Degré de confiance à accorder aux découvertes de Jérôme Vignier*. Il commence par rappeler que c'est au père Vignier de l'Oratoire, mort en 1661, que l'on doit la découverte dans les archives de la maison des Armoises, du contrat de mariage contracté par Robert des Armoises, avec la soi-disant Pucelle d'Orléans, document qui a été souvent invoqué à l'appui de l'opinion qui tend à établir que Jeanne-d'Arc n'a pas été brûlée, mais qu'après avoir échappée à son supplice, elle s'est mariée en Lorraine et y a eu plusieurs enfants.

M. de Marsy rappelle que les découvertes de ce genre extraordinaire faites par Jérôme Vignier sont nombreuses. Il semble que cet érudit ait cherché à s'assurer une notoriété littéraire par la mise au jour de documents très curieux, s'ils étaient vrais, mais que malheureusement la critique sévère des historiens actuels repousse et condamne absolument comme faux. Neuf diplômes mérovingiens et lettres de papes, dont la fausseté est démontrée par M. Julien Havet, les vies de Sainte-Adèle et de Sainte-Menehould, condamnées par Wattenbach, le père Ingold, le professeur Roth, et M. R. de Barthélemy, l'épître de Théonas à Lucien, exécutée par M. l'abbé Batiffol, tels sont les principaux méfaits littéraires du père Vignier, qui, du reste ne paraît pas avoir agi par intérêt, mais seulement dans l'espoir d'acquérir une renommée littéraire qui ne lui a pas été marchandée ;